

**Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 Novembre 2019**

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

**Présents** : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER - Mme Martine GERGAUD - M. Gabriel HOFFMANN - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER – Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - M. Christian SUBTIL

**Absents excusés** : M. Didier JACQUES donne procuration à Mme Christine KUNERAT - Mme Sophie FROMOND donne procuration à M. Daniel PERLATI – Mme Christelle HUNEAU - M. Christophe GUTH.

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 14

**N° 2019-043 – Révision de la souscription d'achat d'eau au Syndicat Fensch-Lorraine**

Les ventes d'eau liées au développement urbain de la Commune d'Illange et aux besoins journaliers toujours croissants des industriels ont fortement augmenté la souscription initiale.

Cet abonnement n'a jamais été réévalué auprès du Syndicat producteur d'eau.

Aussi, il convient d'ajuster cette souscription à hauteur de 180 000 m<sup>3</sup> d'eau par an pour éviter les pénalités applicables en cas de dépassement de la souscription journalière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ce pour l'année 2020.

Il est bien entendu que le tarif fixé à 43 centimes par m<sup>3</sup> d'eau en gros n'a pas augmenté depuis trois ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'ajustement de la souscription annuelle à hauteur de 180 000 m<sup>3</sup> (correspondant à 493 m<sup>3</sup> / jour de livraison d'eau) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Charge M. le Maire de la signature d'une convention avec le Syndicat

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 13 novembre 2019

Pour copie conforme,  
Illange, le 13 novembre 2019

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
057-215703430-20191112-DCM2019043-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2019  
Date de réception préfecture : 18/11/2019